

DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11/06/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents : 5

Nombre de suffrages : 5

Date de convocation

04/06/2025

Date d'affichage

04/06/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-cinq, le onze juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :

Mme MOUSSET Marie-Thérèse, M. PASQUIER Michel, M. POUPLIN Michel,
Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. GABARD Alain, Mme JOLY Véronique

Etai(ent) excusé(s) :

M. CORNUAU Albert, Mme LUMINEAU Catherine

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme ROCHAIS Marie-Odile

Numéro interne de l'acte : D04_06_2025

Objet : D04_06_2025 - CCAS : APPROBATION D'UNE CONVENTION PORTANT AUTORISATION DE PASSAGE ET D'IMPLANTATION D'UN OUVRAGE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Monsieur le Président indique que le SYDEV envisage l'établissement d'une canalisation souterraine d'électricité sur une longueur totale d'environ 33 mètres sur les parcelles A 1507, A 1510, A 1511 et A 1513 appartenant au CCAS de Sèvremont afin de renforcer le transformateur électrique existant.

A cet effet, le SYDEV a transmis au CCAS de Sèvremont une convention portant autorisation de passage et d'implantation de cette canalisation.

Monsieur le Président donne lecture de cette convention et propose au conseil d'administration de l'approuver et de l'autoriser à la signer.

Le Conseil du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents, la proposition de Monsieur le Président.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,
Marie-Odile ROCHAIS



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SEVREMONT

Le Président, Jean-Louis ROY

